

Tourisme et conservation ou le mariage de la carpe et du lapin ?

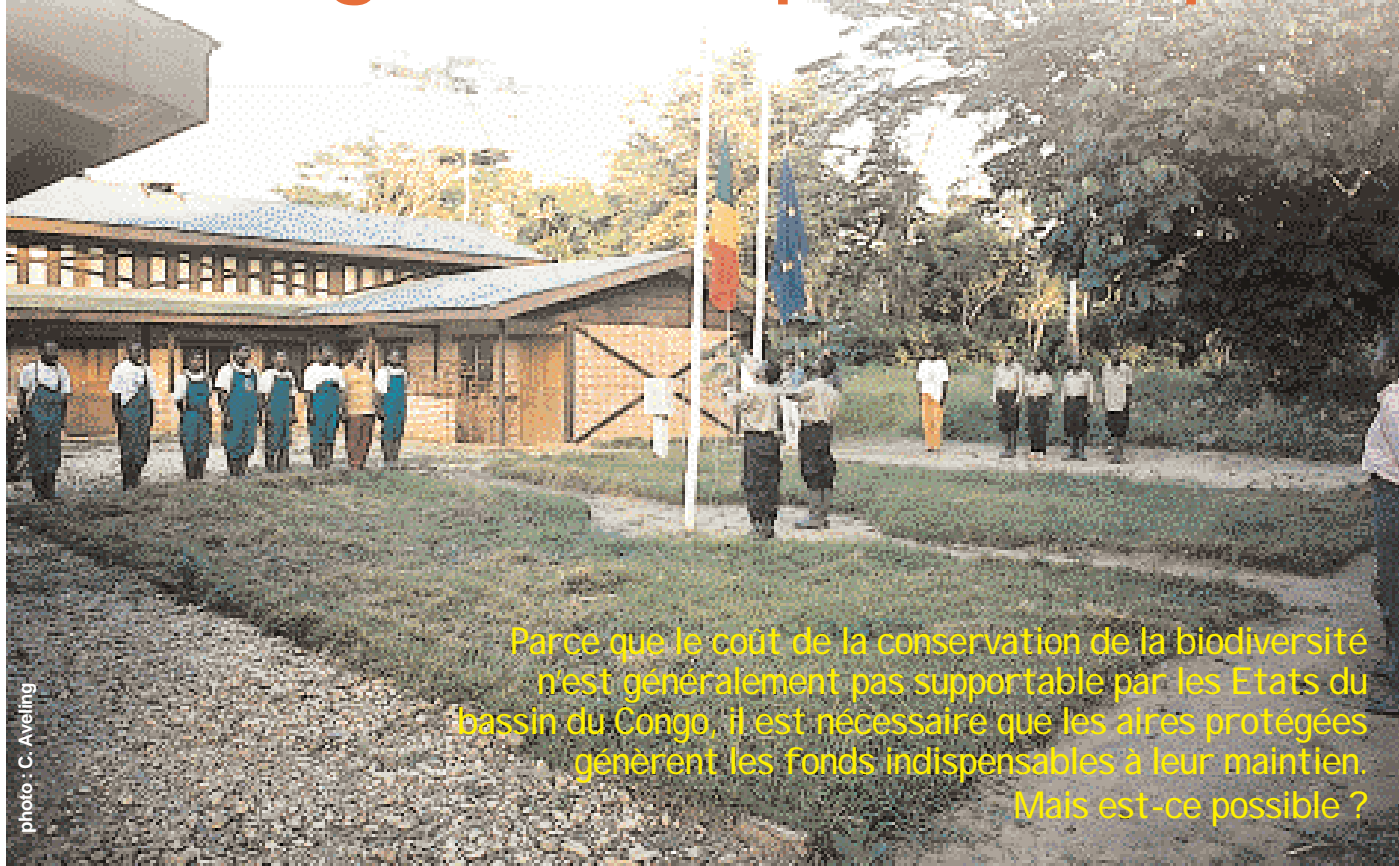


photo : C. Aveling

Parce que le coût de la conservation de la biodiversité n'est généralement pas supportable par les Etats du bassin du Congo, il est nécessaire que les aires protégées génèrent les fonds indispensables à leur maintien. Mais est-ce possible ?

Les investissements consentis actuellement par les gouvernements et les bailleurs de fonds représentent moins de 30% des montants estimés nécessaires pour la gestion des aires protégées en Afrique centrale. Le tourisme de nature pourrait être le moyen de combler ce déficit. Les aires protégées du bassin du Congo abritent des espèces à la fois uniques et médiatiques (l'okapi, le gorille de plaine, le mandrill, le bongo, etc.) pouvant probablement attirer nombre de visiteurs. Plusieurs aires protégées commencent à investir dans des produits touristiques.

Mais au regard des contraintes qu'impose l'Afrique centrale, ce type de tourisme, obligatoirement confidentiel, est-il viable ?

Les aires protégées dans les six pays que compte la sous-région Afrique centrale (Cameroun, Centrafrique, Congo, République démocratique du Congo, Guinée Equatoriale, et le Gabon) couvrent approximativement 230.000 km², soit environ 6% de la superficie de ces territoires. Le coût global de leur gestion est estimé à 32 millions de US \$ par an, montant que les Etats d'Afrique centrale ne peuvent, au regard d'autres priorités, envisager d'investir dans leurs aires protégées respectives.

Si, en outre, on considère que le maintien d'aires protégées peut constituer un manque à gagner sur des recettes par exemple forestières, il devient alors vital,

pour leur conservation, qu'elles soient susceptibles de générer, elles aussi, des recettes.

Le tourisme, la plus grosse industrie dans le monde (Wells, 1997), est en constante progression (approximativement de 9% par an), notamment en ce qui concerne le tourisme de nature. Parallèlement, les pays en voie de développement attirent de plus en plus de visiteurs, à la recherche de sensations nouvelles, d'authenticité, de cultures différentes.

A titre d'exemple, le nombre de visiteurs au Zimbabwe a presque doublé en quatre années (375.000 entrées en 1988 contre 658.000 en 1992 – Mac Ivor 1994) et le tourisme représente au Kenya la plus grosse contribution au PNB, avec environ 419 millions de US \$ de revenus (Norton-Griffiths & Southey 1995).

Plusieurs aires protégées en Afrique bénéficient déjà de retombées touristiques : ainsi, l'Afrique du sud couvre 70% de ses coûts de gestion d'aires protégées avec les revenus générés dans ses parcs et réserves. En 1989, le parc national des volcans, au Rwanda, a généré plus d'un million de US \$ en permis d'entrée de visite de gorilles, tandis que de l'autre côté de la frontière, en République démocratique du Congo, le tourisme aux gorilles dans le parc du Kahuzi-Biega associé à celui des Virunga

rapportait approximativement 818.000 US \$ en 1990 (Weber, 1998). Mais il est vrai qu'en Afrique centrale forestière, les expériences de développement touristique viables restent rares.

Toutefois, si dans des pays largement "rodés" au tourisme comme l'Afrique du sud, les revenus ne permettent pas de couvrir la totalité des coûts de gestion des aires protégées, qu'espérer de l'Afrique centrale où, en la matière, beaucoup reste à faire ?

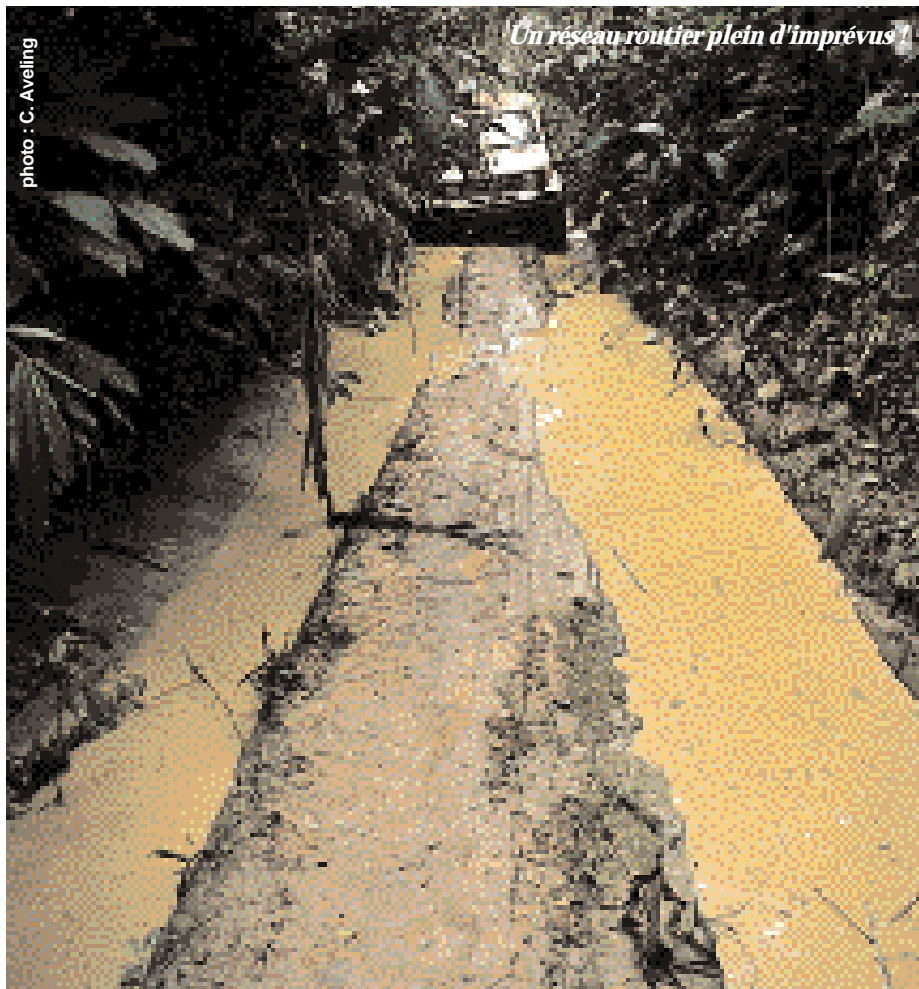
Il serait dommage de ne pas envisager les investissements que bien souvent les bailleurs de fonds sont prêts à réaliser, pour ne financer, ne serait-ce qu'une partie, des coûts de la conservation.

En effet, l'Afrique centrale, de par les trésors qu'elle recèle, a un potentiel à exploiter et peut jouer, dans les zones exceptionnelles, sur une demande inélastique (ex : le tourisme au gorilles, voir article page 21)

La cherté des permis d'entrée dans certains parcs comme dans le parc national des Virunga ou dans les îles Galapagos a démontré la persistance de la demande du tourisme international pour l'accès à des aires protégées offrant des espèces charismatiques comme le gorille ou des sites exceptionnels.

Des taux élevés pour les permis d'entrée ont l'avantage, en cas de forte demande, de réduire une pression sur le





milieu naturel et de garantir ainsi sa viabilité.

Malgré les efforts de plusieurs aires protégées pour s'équiper en infrastructures d'accueil et proposer de véritables produits, de nombreuses contraintes subsistent : les carences en matière de transport, d'hébergement, ainsi que l'éloignement des sites touristiques, constituent autant de freins au développement du secteur touristique.

Autres contraintes non négligeables pour le développement du tourisme en Afrique centrale : l'instabilité politique, les guerres, les problèmes économiques, ou les épidémies donnent de cette partie du continent africain une image malheureusement négative. La sécurité est clairement énoncée comme la première condition à remplir pour attirer un tourisme international.

Les montants générés par les permis de visite dans les aires protégées constituent ce que l'on qualifie de revenus directs pour la conservation. Ils sont en général versés au Trésor public, et reviennent rarement aux aires protégées. Il convient d'ajouter les revenus indirects résultant de l'hébergement, des divers services proposés aux visiteurs par le secteur privé, ainsi que de l'apport de devises étrangères. Ils sont en général supérieurs aux revenus directs.

Il faut être conscient qu'une grande partie de ces revenus ne bénéficie pas aux pays hôtes : les visiteurs étrangers

paient souvent avant le départ auprès de tour-opérateurs internationaux.

De même, le coût du transport, par des compagnies aériennes internationales, est un revenu qui échappe aux pays d'accueil. Il avait été estimé en 1992 que les permis d'entrée dans les aires protégées et l'accompagnement par des guides locaux ne représentaient que 2,5% du montant moyen dépensé par le visiteur européen pour son séjour en Afrique (IRG, 1992).

Pour une Afrique centrale pas encore prête ni équipée pour le développement du tourisme, quelles options proposer pour exploiter un potentiel existant ?

La privatisation des aires protégées, où la propriété de la ressource ainsi que sa gestion sont confiées à un opérateur privé devient une pratique de plus en plus courante en Afrique de l'est et Afrique du sud. Une étude a mis en évidence que les réserves appartenant à des opérateurs privés étaient majoritairement rentables.

Si le tourisme n'a pas comblé nos attentes, c'est principalement parce que les montants des permis d'entrée sont trop bas, mais aussi parce que la volatilité du marché touristique est très grande, notamment en Afrique centrale.

Quelles perspectives pour l'avenir ?

Si le tourisme reste marginal dans les sites les plus accessibles et le mieux équipés, dotés d'une faune abondante, que penser de son potentiel pour des sites isolés ?

Le tourisme peut probablement être une source de revenus importante pour une aire protégée quand :

- elle possède des espèces uniques et médiatiques (ex. le gorille);
- elle peut garantir une vision de la faune;
- elle est à proximité d'un aéroport international, ou d'un centre touristique important;
- elle est d'un accès facile, rapide, et confortable;
- elle propose des hauts standards d'hébergement et de restauration
- elle est à proximité d'autres attractions touristiques (plages, activités culturelles etc.);
- elle offre des paysages uniques;
- et reste financièrement accessible (McNeely et al., 1992).

D'après l'article de D. Wilkie et J.F. Carpenter : "Can tourism help finance protected areas in the Congo Basin ?" Submitted for publication in *Oryx* août 1998

D.S. WILKIE

18, Clarke Lane - Waltham, MA 02451-1823
Fax : (1) 617-552-0523 - Email : dwilkie@msn.com

Bibliographie :

- IRG (1992)
Ecotourism : a viable alternative for sustainable management of natural resources in Africa. International resources group. Washington, D.C.
- McIVOR, C. (1994)
Management of wildlife, tourism and local communities in Zimbabwe : discussion paper. United Nations Research Institute for social development, Geneva.
- McNEELY, J.A., THORSELL, J.W., & CEBALLOS-LASCURAIN, H. (1992)
Guidelines : development of national parks and protected areas for tourism. World Tourism Organization and United Nations Environment Program, Madrid.
- NORTON-GRIFFITHS, M. & SOUTHEY, C. (1995)
The opportunity costs of biodiversity conservation in Kenya. Ecological economics. 12, 125-139
- WEBER, W. (1998)
Conservation des primates et écotourisme en Afrique. Wildlife Conservation Society, Bronx
- WELLS, M.P. (1997)
Economic perspectives on nature tourism, conservation and development. The World bank, Washington, D.C.